

DEPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE
DE
LA CLUSE ET MIJOUX
25300

Tél : 03.81.69.41.12
Fax : 03.81.69.51.68

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Présents: Yves LOUVRIER - Régine TISSOT - Gérôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT – Brigitte PARIS - Norbert CÔTE-COLISSON - Philippe PIRALLA - Fanny BRENET – Virginie CONTOUX – Samuel GUYON – Franck VIEILLE – Sandra MONTRICHARD – Anthony MASNADA

Absent excusé : Claude ROBBE

Procuration de : Claude ROBBE à Anthony MASNADA

Secrétaire : Sylvie DOS SANTOS

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie du covid-19, et suivant l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 adaptant les règles de fonctionnement des conseils municipaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes avec un public limité à 15 personnes, afin de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique dans l'assistance.

Ordre du jour :

- 1. Présentation du Conseil Municipal**
- 2. Election du maire**
- 3. Détermination du nombre des adjoints**
- 4. Election des adjoints**
- 5. Résultat appel à la concurrence : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité de la RN57 dans la traversée d'agglomération de la commune**
- 6. Questions diverses**

Discours de Monsieur le Maire en exercice.

Monsieur le Maire en exercice, Monsieur Yves LOUVRIER déclare la séance ouverte.

1. Présentation des membres du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire en exercice procède à l'appel nominal des conseillers et les déclare installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux soit :

Liste « Avançons ensemble pour notre commune » :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| 1. LOUVRIER Yves | 9. MASNADA Anthony |
| 2. TISSOT Régine | 10. CONTOUX Virginie |
| 3. VALLET Gêrôme | 11. VIEILLE Franck |
| 4. DOS SANTOS Sylvie | 12. MONTRICHARD Sandra |
| 5. ROBBE Claude | 13. PIRALLA Philippe |
| 6. FLUCHOT Marie | 14. PARIS Brigitte |
| 7. GUYON Samuel | 15. COTE-COLISSON Norbert |
| 8. BRENET Fanny | |

Ensuite, Monsieur Yves LOUVRIER remet la présidence au plus âgé des conseillers – Madame Marie FLUCHOT

Madame Sylvie DOS SANTOS assure le secrétariat.

Madame Marie FLUCHOT procède à la lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 du Code général des Collectivités Territoriales et invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Maire.

MM. Anthony MASNADA et Samuel GUYON sont désignés assesseurs.

2. Election du Maire :

Est candidat à l'élection du Maire : - M. Yves LOUVRIER

A obtenu : - M. Yves LOUVRIER : 14 voix
- Bulletin blanc : 1

Monsieur **Yves LOUVRIER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

3. Détermination du nombre des adjoints :

Le Conseil Municipal fixe, par 15 voix pour, à trois le nombre d'adjoints au maire.

4. Election des adjoints au Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

A obtenu :

- Liste conduite par Mme Régine TISSOT « Avançons ensemble pour notre commune » : 14 voix
- Bulletin blanc : 1

Liste conduite par Mme Régine TISSOT « Avançons ensemble pour notre commune », ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1) Mme Régine TISSOT
- 2) M. Gérôme VALLET
- 3) Mme Sylvie DOS SANTOS

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local et en donne un exemplaire avec certains articles du Code Général des collectivités territoriales à chaque conseiller.

20 h 53 : Fin du PV relatif à l'élection du Maire et des Adjoints

Discours de remerciement de Monsieur le Maire.

5. Résultat appel à la concurrence : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité de la RN57 dans la traversée d'agglomération de la commune

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité de la RN 57 dans la traversée d'agglomération de la commune et fait part, qu'à la suite de l'appel à la concurrence concernant cette mission de maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres, après analyse des offres, a retenu :

- ✓ **Bureau d'études ACESTI** pour un montant de 32 540,00 € HT
soit 39 048.00 € TTC

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché avec le Bureau d'Etudes ACESTI domicilié à BESANCON (Doubs) – 9 rue Christian Huygens pour un montant de 32 540.00 € HT soit 39 048.00 € TTC et l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

6. Questions diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 37

Fait à La Cluse et Mijoux, le 26 mai 2020

Le Maire,

Yves LOUVRIER